



PLAN CLIMAT 2026-2035

Pour des collectivités en santé,
prospères et innovantes

Version préliminaire



Ville de
L'Ancienne-Lorette



SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES

VILLE DE
QUÉBEC

*l'accent
d'Amérique*

Table des matières

Concepts clés	3
Contexte	6
Évolution des émissions de GES	7
Principaux risques climatiques	9
Cadre stratégique	12
Portée du plan	12
Piliers de la démarche	14
Objectifs et principes directeurs	15
Axes d'intervention	17
1. Aménagement et mobilité	18
2. Nature et infrastructures	25
3. Économie responsable et circulaire	31
4. Bâtiments durables	36
5. Mobilisation collective et partenariats	40
6. Leadership et cohérence municipale	43
Mise en œuvre et suivi	48
Prochaines étapes	48
Références	49

L'élaboration du Plan climat de l'Agglomération de Québec est financée par le gouvernement du Québec dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale, découlant du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030, et du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Plan pour une
**économie
verte**  **Québec** 

Concepts clés

Adaptation aux changements climatiques : Démarche consistant à mettre en place des mesures structurées et efficaces permettant de s'ajuster aux impacts des changements climatiques et d'augmenter la résilience des communautés, des écosystèmes, des infrastructures et des services.

Aléa climatique : Évènement climatique ou d'origine climatique susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des conséquences sur la santé ou la sécurité, des dommages aux infrastructures et aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Un aléa peut se produire graduellement ou soudainement. (Ouranos, 2024)

Atténuation des changements climatiques (décarbonation) : Démarche consistant à limiter le réchauffement climatique en évitant d'émettre des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, en réduisant ces émissions ou en les compensant par la captation et la séquestration du carbone atmosphérique.

Biodiversité : Réfère à tout ce qui est vivant sur la planète : microorganismes, végétaux, champignons, insectes, animaux et humains. C'est la variabilité des gènes, des espèces vivantes et des écosystèmes de la Terre; la nature dans toute sa complexité et sa variété.

Déplacement actif : Mode de déplacement effectué à l'aide de l'énergie humaine, avec ou sans assistance électrique. Par exemple, la marche et la bicyclette sont des modes de déplacements actifs.

Déminéralisation : Action de retirer des surfaces minérales et imperméables (asphalte, béton) pour faire de la place à des végétaux qui favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol.

Écoresponsabilité : Approche qui consiste à se responsabiliser individuellement ou collectivement par rapport à la protection de l'environnement, en adoptant des comportements favorables à la réduction de la consommation et de la pollution.

Efficacité énergétique : Principe consistant à minimiser l'utilisation de l'énergie d'un système pour un service rendu identique. Elle cherche à réduire les gaspillages et les consommations inutiles.

Équivalent CO₂ : Unité de mesure utilisée pour comparer différents gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de réchauffement planétaire, en convertissant les quantités de gaz émis en la quantité de dioxyde de carbone (CO₂) qui provoquerait le même réchauffement climatique.

Fonctions écologiques : Ensemble de processus naturels qui permettent le fonctionnement et le maintien des écosystèmes (régulation des niveaux d'eau, filtre contre la pollution, support à la biodiversité, séquestration du carbone, etc.).

Gaz à effet de serre (GES) : Gaz qui, dans l'atmosphère, contribuent à retenir la chaleur près de la surface de la Terre. Les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités humaines sont responsables de l'augmentation des températures moyennes sur la Terre. Le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), l'hexafluorure de soufre (SF₆), les perfluorocarbures (PFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et le trifluorure d'azote (NF₃) sont les gaz à effet de serre comptabilisés dans les inventaires des émissions de GES.

Îlot de chaleur : Zone urbanisée, de format et d'étendue variable, où la température ambiante moyenne est plus élevée que celle des zones avoisinantes. Ce phénomène est entraîné, notamment, par la présence accrue de surfaces asphaltées.

Résilience (climatique) : Capacité d'un système, d'une communauté ou d'une société exposée aux aléas à résister, à absorber, à s'adapter et à se remettre des conséquences qui en découlent tout en préservant son identité, sa structure et ses fonctions. (Adaptée de Sécurité publique Canada, 2022, et Ouranos, 2024).

Transition socioécologique : La transition socioécologique vise le passage vers une société plus juste, inclusive et écologiquement viable, grâce à une transformation de nos pratiques démocratiques, modes de production, de consommation, de vivre ensemble et de nos représentations (TIESS, 2023).

Verdissement : Ensemble des actions visant à augmenter la quantité de végétaux présents dans un espace donné, motivées par des objectifs environnementaux (lutte contre les îlots de chaleur urbains, qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.) et d'amélioration de la qualité de vie. (Vivre en ville, 2017)



Contexte

Le consensus scientifique est sans équivoque : Les activités humaines sont la principale cause de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES), entraînant un réchauffement climatique et l'intensification des événements météorologiques extrêmes. Ces bouleversements entraînent des répercussions majeures sur la santé des populations, les écosystèmes et l'économie. L'Agglomération de Québec en subit déjà les effets et ceux-ci s'intensifieront dans les années à venir, affectant particulièrement les populations les plus vulnérables.

En contrepartie, réduire les émissions de GES et s'adapter dès maintenant aux changements climatiques contribuent à améliorer la qualité de vie tout en construisant un avenir plus équitable, sain et résilient. De plus, l'action climatique est hautement rentable : chaque dollar investi aujourd'hui en mesures d'adaptation proactives pourrait générer entre 13 et 15 \$ en bénéfices directs et indirects dans les années à venir¹.

Engagée depuis plus de 20 ans dans la lutte contre les changements climatiques, l'Agglomération de Québec s'appuie sur une série d'initiatives lancées dès 2004, du premier plan de réduction des émissions de GES de la Ville de Québec jusqu'au Plan de transition et d'action climatique 2021-2025. Malgré les avancées, des efforts considérables restent nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Le territoire dispose toutefois de nombreux atouts pour réussir une transition climatique juste et efficace et se positionner comme un leader en la matière : un réseau d'organisations engagées, des expertises municipales solides, un tissu entrepreneurial dynamique, un bassin de recherche et d'innovation reconnu, des infrastructures de transport collectif et actif en expansion, ainsi qu'une grande superficie de milieux naturels.

L'élaboration du Plan climat 2026-2035 s'inscrit dans cette continuité tout en marquant un tournant. Il s'agit du premier exercice de planification global, intégré et structurant, mené conjointement par les trois administrations municipales de l'Agglomération.

Les défis sont considérables, mais l'engagement des acteurs du territoire démontre qu'il est possible de bâtir des communautés plus saines, sécuritaires et prospères, et que cette transition est déjà en marche. Ce Plan offre l'occasion de renforcer les synergies locales et d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives porteuses, faisant de la transition climatique un levier de transformation sociale et économique au service du bien-être collectif. Pour guider cette transition de manière éclairée, il est essentiel de s'appuyer sur une compréhension fine et commune des enjeux et des données climatiques locaux, présentés dans les pages suivantes.

**Les bénéfices de l'action climatique sont concrets et bien documentés :
amélioration de la qualité de l'air, accès facilité à un mode de vie actif,
création d'emplois verts, essor d'entreprises durables, stimulation de
l'innovation locale, conservation de la biodiversité et contrôle des coûts liés
au transport, à l'énergie et aux infrastructures, parmi d'autres.**

¹ Institut climatique du Canada, 2022, [Limiter les dégâts: Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada](#).

Évolution des émissions de GES

La Ville de Québec assure un suivi annuel des émissions de gaz GES de toutes les activités sur le territoire de l'agglomération de Québec depuis l'adoption de son Plan de transition et d'action climatique 2021-2025. Ces inventaires, conformes au Protocole mondial pour les inventaires des émissions de GES à l'échelle communautaire, s'appuient sur les meilleures données disponibles.

Mise à part une baisse ponctuelle liée à la crise de la COVID-19, les émissions de GES de la collectivité sont demeurées stables depuis 2017 (+ 0,13 % selon l'inventaire de 2022, le plus récent disponible). Or, durant cette période, la population de l'agglomération a augmenté de 4,1 %. Cette stabilité des émissions se traduit ainsi par une réduction de 3,8 % des émissions par habitant, passant de 6,29 à 6,05 tonnes éq. CO₂.

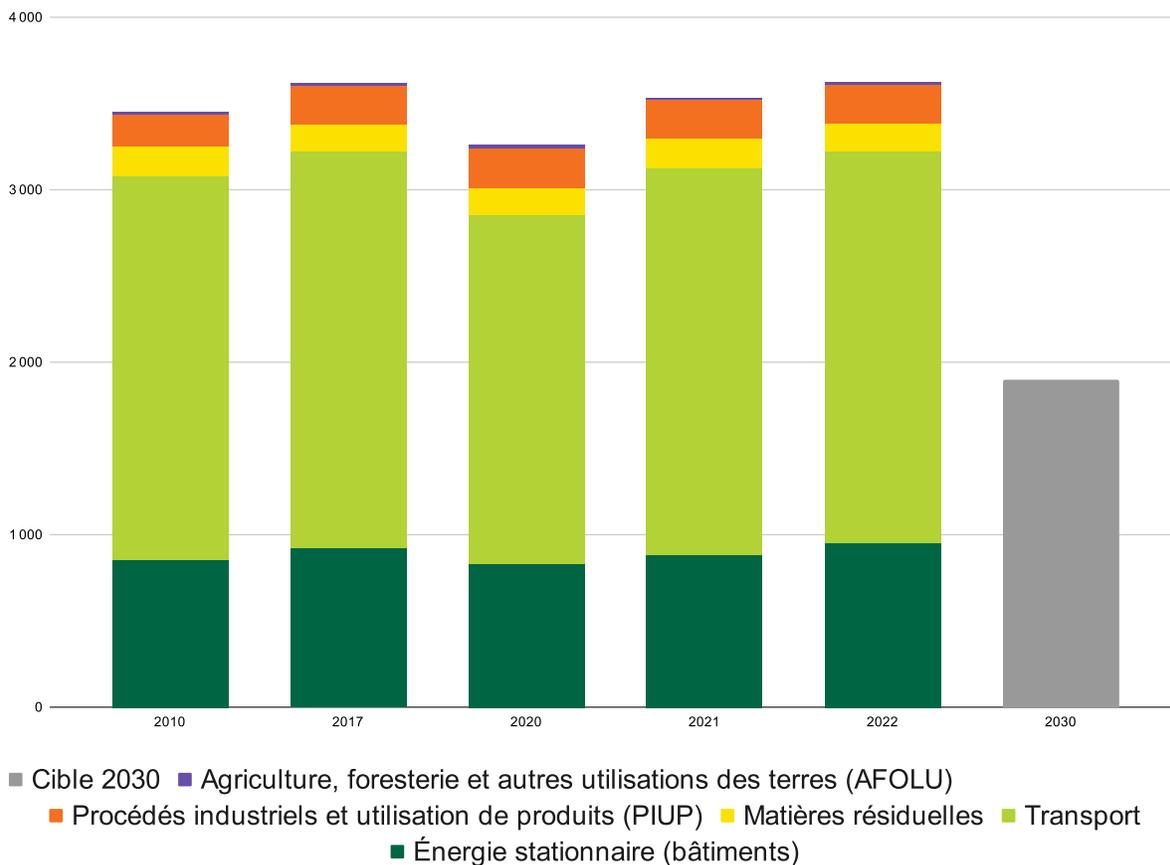
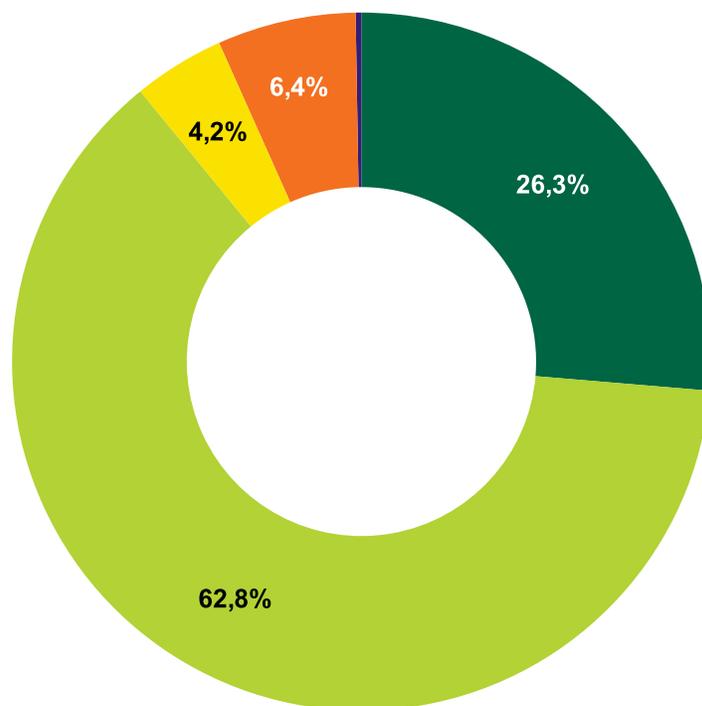


Figure 1 Évolution des émissions de GES de l'agglomération de Québec (collectivité) (2022)



- Énergie stationnaire (bâtiments)
- Transport
- Matière résiduelles
- Procédés industriels et utilisation de produits (PIUP)
- Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFOLU)

Figure 2 Répartition des émissions de GES de l’agglomération de Québec (collectivité) (2022)

Le transport demeure la principale source d’émissions (62,8 %, dont 49,6 % pour le transport routier), suivi de l’énergie stationnaire, principalement liée aux bâtiments (26,3 %). Pour plus de détails, le document « [Inventaire de gaz à effet de serre de la collectivité de Québec](#) » présente en détail les émissions de 2010, 2017, 2020 et 2021.

La décarbonation, en particulier dans le secteur des transports, représente un défi majeur. Il est essentiel d’accélérer la mise en œuvre de projets concrets, sur la base d’analyses chiffrées et en synergie avec d’autres initiatives, comme le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement provincial.

Principaux risques climatiques

L'Agglomération de Québec est confrontée à une augmentation de la fréquence ou de l'intensité de plusieurs aléas climatiques. Elle doit composer avec les conséquences négatives de ces aléas sur l'environnement naturel et bâti, la population et les opérations municipales.

Aléa	Évolution ²	Exemples d'impacts potentiels
<p>Températures moyennes annuelles</p> <p>Cet aléa peut entraîner l'apparition ou l'intensification d'aléas secondaires comme les feux de forêt, les pollens et les maladies à transmission vectorielle.</p>	+ 2°C à + 4,2°C	<p>Introduction et prolifération d'espèces exotiques envahissantes</p> <p>Problèmes de santé liés à la qualité de l'air et au smog</p> <p>Dégradation accélérée des infrastructures</p>
<p>Vagues de chaleur</p>	+ 1,4 à + 8,7 jours de chaleur extrême par année	<p>Hausse de la mortalité</p> <p>Détérioration prématurée des bâtiments</p> <p>Pression accrue sur les services municipaux (ex. : prolongation des heures d'ouverture des piscines)</p>
<p>Redoux hivernaux (cycles de gel-dégel)</p>	+ 7,8 à + 16 évènements de gel-dégel (jours) par année	<p>Fragilisation des arbres face aux insectes et aux maladies</p> <p>Augmentation des bris sur la chaussée</p> <p>Dépenses d'entretien et de réparation des infrastructures accrues</p>
<p>Précipitations abondantes</p> <p>Seules ou combinées avec d'autres aléas, elles peuvent provoquer des inondations, de l'érosion et de la submersion côtières et des glissements de terrain.</p>	<p>+ 102 mm à + 178 mm de précipitations totales annuelles</p> <p>+ 3 à + 6 jours où les précipitations sont ≥ 20 mm</p>	<p>Augmentation des surverses, débordements et refoulements d'égouts</p> <p>Augmentation des problèmes de santé liés à l'humidité (moisissures, champignons, bactéries)</p> <p>Croissance de la demande pour les services d'urgence municipaux</p>
<p>Évènements météorologiques extrêmes (tempêtes, tornades, orages, vents violents, pluie verglaçante et grêle)</p>	Tendance à une augmentation de la fréquence et de l'intensité – projections en cours de développement	<p>Inondations des écosystèmes naturels et des terres agricoles</p> <p>Augmentation des blessures causées par la chute de branches ou d'arbres</p> <p>Augmentation des dégâts causés aux bâtiments</p>

Tableau 1 Principaux risques climatiques de l'agglomération de Québec

² Les écarts s'expliquent par l'utilisation de différents scénarios climatiques et horizons temporels (2041-2070 et 2071-2100). L'évolution est calculée à partir de la période de référence, soit 1991-2020.

En 2024, une appréciation des risques climatiques a été réalisée pour le territoire de l'agglomération de Québec. Cette démarche a permis d'obtenir un portrait global des risques actuels et projetés, dont plusieurs devront faire l'objet d'une attention particulière :

Environnement naturel

Les risques liés aux vagues de chaleur, à l'augmentation des températures moyennes et aux redoux hivernaux qui menacent l'environnement naturel sont déjà présents et s'intensifieront à moyen et long termes. Les risques liés aux feux de forêt, aux sécheresses et aux précipitations abondantes sont faibles à modérés à l'heure actuelle, mais s'intensifieront à plus long terme.

Système socioéconomique

Les risques liés aux vagues de chaleur et à l'augmentation des températures moyennes ont déjà des impacts majeurs sur la population, particulièrement les personnes vulnérables. Ces risques augmenteront dans les prochaines décennies si aucune mesure d'adaptation n'est mise en place. L'augmentation de la présence de pollens allergènes et de maladies vectorielles présente un risque modéré pour le moment, mais qui pourrait fortement s'intensifier dans le futur. Les risques liés aux sécheresses, aux précipitations abondantes et aux redoux hivernaux suivront eux aussi cette progression.

Environnement bâti

Les prises d'eau et les infrastructures, particulièrement les bâtiments, sont menacées (risque modéré à majeur) par l'augmentation des températures moyennes, les sécheresses et les vagues de chaleur. Ce risque deviendra extrême pour certaines de leurs composantes à moyen et long termes. Les risques liés aux précipitations abondantes et aux redoux hivernaux auront une progression constante : modérés à l'heure actuelle, ils deviendront majeurs à moyen terme et extrêmes à long terme.

Opérations municipales

Les vagues de chaleur et l'augmentation des températures entraînent déjà des conséquences importantes sur les opérations municipales, conséquences qui deviendront extrêmes à moyen ou à long terme. Les risques liés aux sécheresses, aux redoux hivernaux et aux précipitations abondantes évolueront de façon plus progressive au fil du temps.



Cadre stratégique

Portée du plan

Objectifs ambitieux, mise en œuvre adaptative

Le Plan climat couvre l'ensemble du territoire de l'agglomération de Québec sur une période de 10 ans. Cette durée offre un cadre propice à la planification d'actions ambitieuses, tout en permettant des ajustements réguliers pour s'adapter à l'évolution des enjeux et du contexte.

Approche intégrée

Le Plan climat vise à lutter contre les changements climatiques en tenant compte du lien entre trois grandes crises écologiques : climat, pollution de l'air et perte de biodiversité. Il reconnaît aussi l'importance de renforcer les liens sociaux et de réduire les inégalités, deux leviers essentiels à la résilience des communautés.

Responsabilité partagée

Le Plan climat mise sur les leviers municipaux, mais la réussite des objectifs climatiques dépend d'une mobilisation collective. Il encourage donc une collaboration avec les gouvernements supérieurs et les parties prenantes, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions.

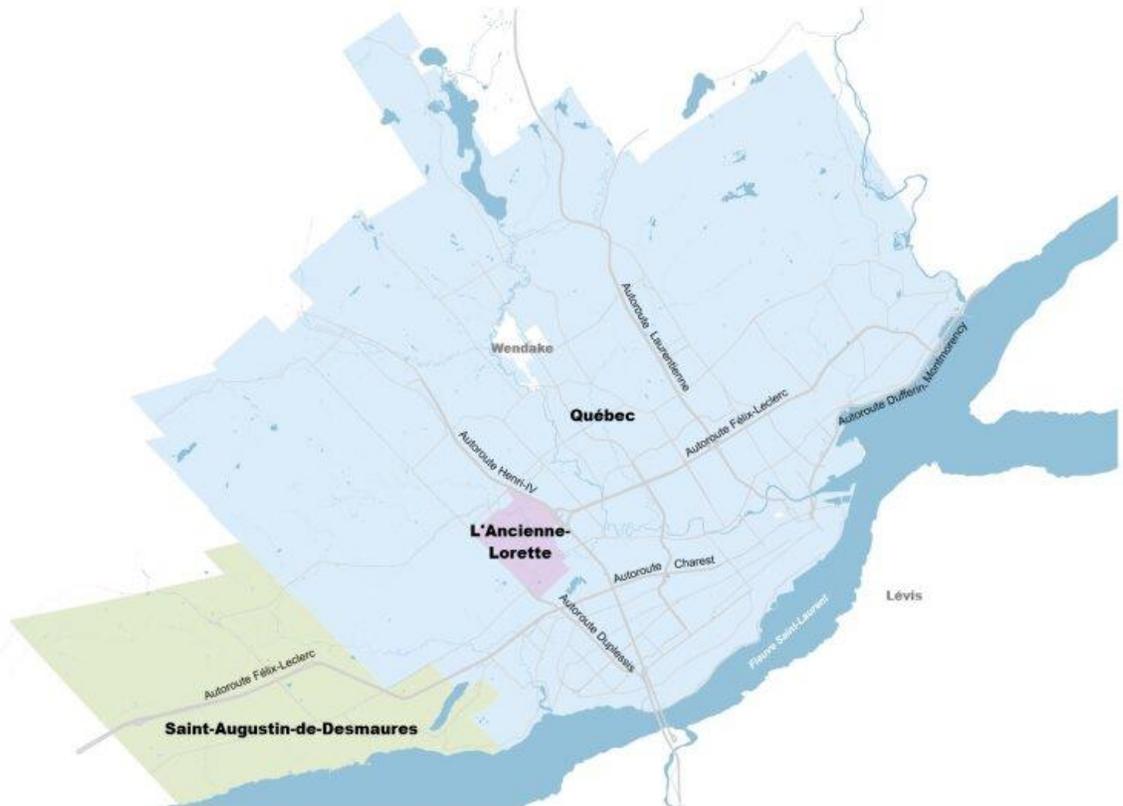


Figure 3 Carte du territoire de l'Agglomération de Québec

Mise en œuvre en synergie avec les initiatives locales

Le Plan climat s’appuie sur les actions en cours dans les trois villes de l’Agglomération et sur les initiatives des partenaires du milieu. Il vise à aligner les objectifs, à renforcer la coordination et à accélérer la mise en œuvre d’actions porteuses. Certaines planifications clés et leurs liens avec les axes d’intervention du Plan climat sont illustrés dans la figure ci-dessous. D’autres démarches essentielles, comme les plans de sécurité civile ou la Politique de développement sociale, complètent également cette vision intégrée de la transition climatique.

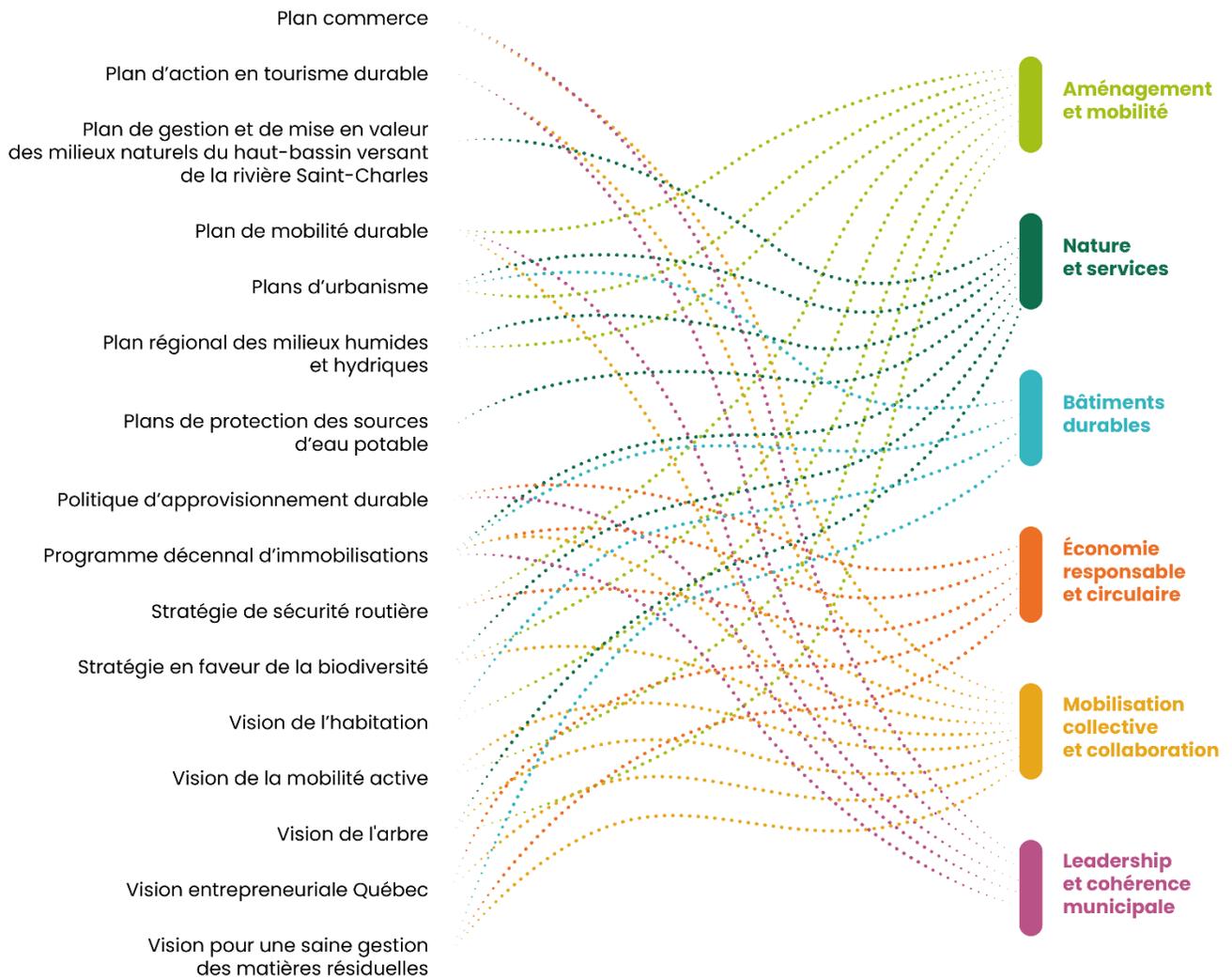


Figure 4 Schéma des liens entre les planifications municipales et le Plan climat

Piliers de la démarche

La version préliminaire du Plan climat est construite sur des fondements éprouvés et une réflexion approfondie, fruits d'un important travail de collaboration, d'analyse et de consultation :



Mobilisation des expertises municipales

Plus de **75 spécialistes** provenant de **21 services** de la Ville de Québec, ainsi que des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, ont contribué à l'élaboration du plan.



Données et analyses robustes

Ce plan s'appuie sur des **données récentes** : Inventaires des émissions de GES, analyse des risques climatiques pour l'agglomération de Québec ainsi que divers rapports de consultations et études issus de planifications connexes (Plan d'urbanisme et de mobilité, Stratégie en faveur de la biodiversité, etc.).



Consultation ciblée des partenaires du milieu

En mars et avril 2025, plus de **115 organismes** ont été consultés et une trentaine d'organisations ont partagé leurs avis par l'entremise d'une plateforme en ligne. Les contributions recueillies ont enrichi la réflexion et orienté les priorités du plan.

Par le biais de différentes activités de participation publique, la population de l'agglomération de Québec sera amenée à s'informer sur la version préliminaire du Plan climat et à partager des commentaires et des réflexions pour bonifier son contenu en vue d'une version finale.



Jardins du bassin Louise

Objectifs et principes directeurs

But ultime

Favoriser la santé, la sécurité et la prospérité des communautés de l'agglomération de Québec dans un contexte de changements climatiques.

Objectifs principaux

Réduire significativement les émissions de GES

Accélérer la transition vers une société sobre en carbone en misant notamment sur la mobilité durable, la performance des bâtiments et la transformation des modes de production et de consommation.

Renforcer la résilience des communautés, des écosystèmes et de l'environnement bâti

Adapter le territoire aux impacts actuels et futurs des changements climatiques en conservant les milieux naturels, en consolidant les infrastructures et en soutenant les populations les plus vulnérables.

Mobiliser l'ensemble de la collectivité dans une transition juste et inclusive

Encourager la participation active de la population, des organisations, des institutions et du personnel municipal dans les transformations sociales, économiques et écologiques nécessaires pour bâtir un avenir durable et équitable.

Axes d'intervention

- 1 Aménagement et mobilité
- 2 Nature et infrastructures
- 3 Économie responsable et circulaire
- 4 Bâtiments durables
- 5 Mobilisation collective et partenariats
- 6 Leadership et cohérence municipale

À travers chaque axe d'intervention, des mesures et des pistes d'action pour leur mise en œuvre sont proposées. Ces dernières feront l'objet d'une priorisation, en tenant compte notamment de leur impact potentiel sur les objectifs climatiques, des retombées sociales et économiques, de leur faisabilité, des autres initiatives sur le territoire ainsi que des résultats des consultations publiques. Les actions prioritaires dans la version finale seront planifiées et accompagnées de cibles et d'indicateurs pour en assurer le suivi et évaluer les résultats.

Cibles

Au cours des prochains mois, l'Agglomération de Québec définira des cibles sectorielles plus précises, en s'appuyant sur les résultats des consultations publiques et sur l'exercice de planification des actions prioritaires à venir. Cette démarche favorisera un meilleur arrimage avec les réalités du territoire et les attentes exprimées par la population, tout en tenant compte des besoins des générations futures.

En attendant l'issue de ce processus, l'Agglomération de Québec maintient la cible actuelle du Plan de transition et d'action climatique 2021-2025, soit :

- **Réduire de 45 % les émissions de GES d'ici 2030**, par rapport à 2010
- **Tendre vers la carboneutralité d'ici 2050**, en cohérence avec les cibles scientifiques internationales

Principes directeurs

- Créer des **cobénéfices** pour la population (santé durable, sécurité et économie)
- Placer l'**équité** au cœur des actions
- Miser sur une **approche collaborative** et les **synergies**
- Faire preuve de **leadership**

Axes d'intervention

Sommaire des mesures proposées

Axes	Mesures
1. Aménagement et mobilité	1.1 Stimuler l'aménagement de milieux de vie complets et résilients
	1.2 Consolider l'offre de transport collectif
	1.3 Développer les réseaux de transport actif et sécuritaire
	1.4 Encourager et faciliter les changements d'habitude de déplacements
	1.5 Soutenir le développement d'une logistique durable pour les marchandises
	1.6 Accompagner l'électrification des transports
2. Nature et infrastructures	2.1 Renforcer la conservation des milieux naturels et en assurer une gestion écologique
	2.2 Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville
	2.3 Accroître la canopée et le verdissement
	2.4 Gérer durablement les eaux pluviales
	2.5 Renforcer la gestion intégrée de la ressource en eau
3. Économie responsable et circulaire	3.1 Accélérer la transition climatique des entreprises
	3.2 Encourager la consommation responsable auprès de la population
	3.3 Développer de nouvelles occasions d'affaires en économie circulaire
	3.4 Optimiser la chaîne de valeur des matières résiduelles
4. Bâtiments durables	4.1 Soutenir les entreprises du secteur du bâtiment, les propriétaires et les locataires dans la transition énergétique
	4.2 Encourager la décarbonation de l'ensemble du cycle de vie des bâtiments
	4.3 Adapter les exigences municipales en matière de performance environnementale des immeubles
	4.4 Explorer le déploiement de réseaux de chaleur urbains
5. Mobilisation collective et partenariats	5.1 Informer, sensibiliser et soutenir le passage à l'action des communautés
	5.2 Stimuler les collaborations et les synergies entre les partenaires
6. Leadership et cohérence municipale	6.1 Adopter et promouvoir des comportements organisationnels écoresponsables
	6.2 Progresser vers la carboneutralité corporative
	6.3 Prendre des décisions financières en cohérence avec les objectifs climatiques

1. Aménagement et mobilité

L'aménagement du territoire joue un rôle central dans la lutte contre les changements climatiques et dans la qualité de vie de la population. Il influence nos modes de vie, de déplacement et de consommation ainsi que notre accès à la nature et aux services.

Dans l'agglomération de Québec, le modèle de développement s'est longtemps orienté sur l'automobile, favorisant l'étalement urbain. Ce modèle a entraîné la perte de terres agricoles et d'habitats naturels, réduit la résilience des milieux, augmenté les distances à parcourir et contribué à la dépendance à l'automobile. Résultats : Le transport routier représente à lui seul près de 50 % des émissions de GES de l'agglomération; le parc de véhicules croît plus vite que la population et le territoire urbanisé est dispersé.

Or, la croissance attendue de la population offre une occasion à saisir : Orienter le développement vers les secteurs déjà urbanisés pour créer des milieux de vie complets, c'est-à-dire des milieux bien desservis en transport collectif où il est possible à la fois d'habiter et d'effectuer la majorité des activités quotidiennes en mobilité active. Bien réfléchi, cette approche génère de nombreux cobénéfices en matière de santé publique, d'environnement, de qualité de vie et de finances. Elle aide à atténuer les effets des changements climatiques et de réduire les iniquités territoriales. Afin de soutenir cette transition, la stratégie Réduire-Transférer-Améliorer est proposée, car elle est la plus porteuse.

L'Agglomération souhaite mobiliser ses leviers en urbanisme pour créer des milieux de vie où il est plus facile et agréable de vivre tout en polluant moins. Pour ce faire, elle travaille entre autres à améliorer l'accès à des options de mobilité durable, comme le vélo ou le transport collectif, pour encourager de nouveaux modes de déplacement plus respectueux de l'environnement.

L'approche **Réduire-Transférer-Améliorer** classe par ordre de priorité les stratégies de mobilité pour réduire les émissions de GES :

- 1) **Réduire** le nombre et les distances de déplacements, notamment par l'aménagement du territoire.
- 2) **Transférer** les déplacements vers des modes plus durables, en offrant des infrastructures de transport collectif et actif attrayantes.
- 3) **Améliorer** l'efficacité des transports motorisés pour réduire leurs conséquences écologiques, notamment par l'électrification.





Route de l'Église

MESURES PROPOSÉES

- 1.1 Stimuler l'aménagement de milieux de vie complets et résilients
- 1.2 Consolider l'offre de transport collectif
- 1.3 Développer les réseaux de transport actif et sécuritaire
- 1.4 Encourager et faciliter les changements d'habitude de déplacements
- 1.5 Soutenir le développement d'une logistique durable pour les marchandises
- 1.6 Accompagner l'électrification des transports



Parc de la Pointe-aux-Lièvres



Bénéfices pour la population

Meilleure qualité de l'air

Accès facilité aux services de proximité et à un mode de vie actif

Plus de liberté et de choix pour se déplacer

Des rues apaisées et plus sécuritaires

Réduction des coûts liés au transport

Milieus de vie plus sains

Résultats escomptés

- Accès accru à des milieux de vie complets, à des espaces verts et à des options de mobilité durable
- Réduction de l'exposition des populations aux aléas climatiques
- Réduction des émissions de GES et des particules fines liées au transport routier
- Diminution de la part des déplacements effectués en véhicules au bénéfice des transports collectifs et actifs
- Meilleur partage de l'espace public

Mesures proposées

1.1 Stimuler l'aménagement de milieux de vie complets et résilients

Créer des milieux de vie complets, sécuritaires et équitables, ou repenser ceux déjà existants selon cette approche, est une priorité transversale du Plan climat. Pour y arriver, cette mesure sollicite les outils municipaux de planification et de réglementation, en respectant les particularités des milieux.

Bonifier les outils de planification et de réglementation municipaux

Pistes d'action

- Intégrer les objectifs climatiques et de transition socioécologique aux planifications
- Mener un chantier de travail sur les modifications réglementaires
- Développer des études et des outils pour soutenir la mobilité durable et les milieux de vie complets
- Mieux comprendre les risques liés aux changements climatiques actuels et futurs, en identifiant les secteurs et les populations les plus exposés
- Planifier un réseau écologique reliant les noyaux de conservation par des corridors écologiques
- Planifier les infrastructures vertes, notamment en zones à risque d'inondation et d'érosion (ex. : mobilité des cours d'eau, génie végétal, etc.)
- Accompagner les promoteurs de projets majeurs dans l'adoption des meilleures pratiques

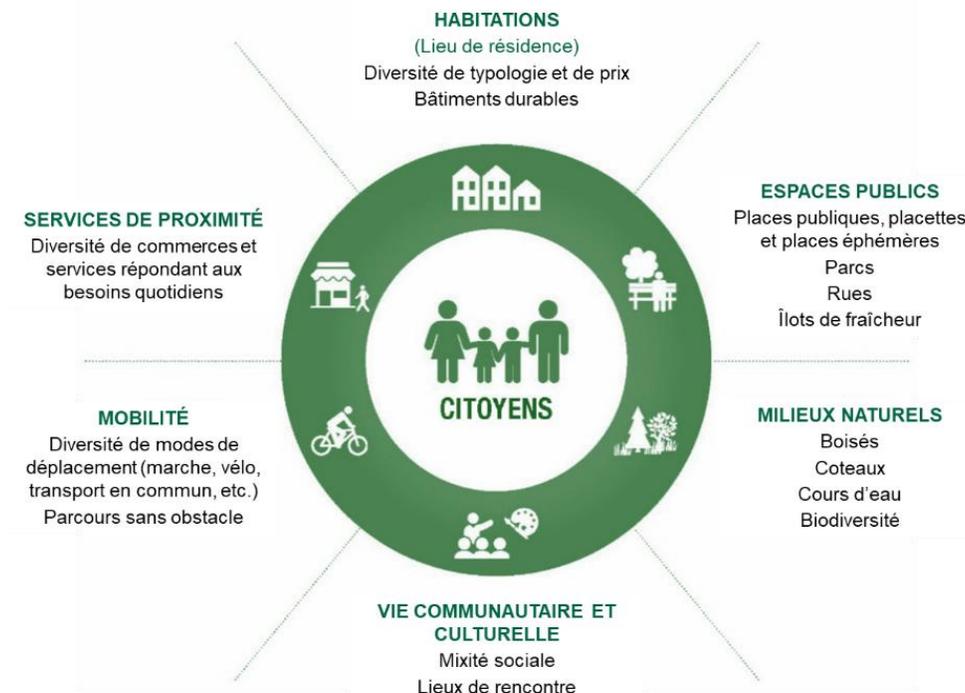


Figure 5 Exemples d'indicateurs du milieu de vie complet

Identifier des espaces publics et privés sous-utilisés et soutenir leur requalification

Pistes d'action

- Déployer une stratégie intégrant divers leviers comme la réglementation, les incitatifs financiers, le droit de préemption, la réserve foncière et la fiscalité pour réinvestir les espaces vacants ou sous-utilisés
- Identifier les espaces de stationnement en surface offrant un potentiel intéressant et les requalifier en optimisant les superficies de manière adaptée au milieu
- Réaménager des rues et des espaces publics pour toutes les personnes et tous les modes de transport (ex. : boulevards de transit en périphérie, rues conviviales, etc.)

1.2 Consolider l'offre de transport collectif

Favoriser l'essor du transport collectif et structurer les milieux de vie autour de celui-ci sont essentiels pour réduire les émissions de GES, lutter contre la congestion routière et déplacer les personnes plus efficacement. À cet égard, plusieurs projets importants y contribueront, dont la première phase du tramway de Québec (TramCité), ou le Plan 2028 du Réseau de transport de la Capitale visant à développer le transport collectif dans les quartiers périphériques. La présente mesure est complémentaire à ces initiatives : elle vise à déployer la mobilité intégrée afin d'offrir plus de choix de transport et mieux répondre aux réalités du territoire et aux divers besoins de la population.

Pistes d'action

- Soutenir les études de planification des réseaux de développement du transport collectif
- Déployer des services d'autopartage et de vélopartage de préférence à proximité l'un de l'autre afin de conduire à la création de zones multiservices
- Appuyer le déploiement d'une application de mobilité intégrée rassemblant les différents modes de transport
- Collaborer à la mise en place d'une base de données centralisées et mutualisées pour optimiser la planification des infrastructures et l'efficacité des services de transport

1.3 Développer les réseaux de transport actif et sécuritaire

La marche et le vélo, parfaits pour les courtes distances, ont une empreinte carbone pratiquement nulle et améliorent la santé. Pour encourager leur pratique utilitaire et récréative, il est essentiel de poursuivre l'expansion des réseaux piétons et cyclables et de bonifier les infrastructures pour qu'elles soient sécuritaires, confortables, accessibles et adaptées à une utilisation toute l'année.

Poursuivre le développement des réseaux de mobilité active en portant une attention particulière à la sécurité des personnes vulnérables

Pistes d'action

- Développer et mettre à niveau les réseaux piétons et cyclables, incluant les corridors VivaCité
- Créer des zones piétonnes, des rues partagées et des rues apaisées de la circulation motorisée
- Créer des zones pour les personnes âgées, afin de protéger cette clientèle et les autres usagers plus vulnérables
- Consolider et étendre les corridors scolaires, afin de sécuriser les parcours d'élèves vers les écoles
- Mettre en œuvre une stratégie de gestion et de déploiement de stationnements pour vélo
- Étudier les potentiels de développement de parcours cyclables métropolitains par la création de corridors récréatifs et utilitaires (ex. : corridor Loretain)

1.4 Encourager et faciliter les changements d'habitude de déplacements

La gestion de la demande vient renforcer les actions liées à l'offre en transport et l'aménagement du territoire. Elle s'appuie sur des mesures variées, qu'elles soient incitatives, dissuasives, éducatives ou axées sur la sensibilisation. Celles-ci aident les individus et les organisations à adopter des habitudes de déplacements plus écologiques et efficaces.

Pistes d'action

- Soutenir l'élaboration de plans de gestion de déplacements par pôle en tenant compte des besoins spécifiques des organisations (ex. : parcs industriels)
- Appuyer les initiatives de promotion, de sensibilisation et d'éducation à la mobilité durable (ex. : programme d'éducation cycliste en milieu scolaire, essais de vélo-cargo)



Projet pilote de livraison à vélo-cargo

1.5 Soutenir le développement d'une logistique durable pour les marchandises

Le transport de marchandises, en pleine évolution, génère d'importants impacts sur l'environnement et cause des nuisances, mais il est encore peu pris en compte dans la planification urbaine. L'agglomération peut favoriser des solutions de livraison plus propres, efficaces et adaptées, en particulier pour les défis liés aux livraisons de colis du premier et du dernier kilomètre.

Pistes d'action

- Définir une stratégie et un plan d'action en logistique urbaine durable pour encadrer le transport des marchandises
- Mettre en place des espaces partagés de logistique urbaine de proximité pour optimiser les livraisons et réduire les impacts environnementaux
- Soutenir le développement d'une filière cyclologistique (livraison de colis à vélo)

1.6 Accompagner l'électrification des transports

L'électrification représente un fort potentiel de réduction des émissions de GES et constitue une partie de la solution pour une mobilité durable, notamment lorsqu'il n'est pas possible de se passer de véhicule. L'Agglomération peut contribuer à cette transition, par exemple, en facilitant l'accès à la recharge publique pour les personnes qui ne disposent pas de borne de recharge à domicile, en mettant en place un cadre réglementaire adapté et en promouvant les solutions de mobilité durable.

Pistes d'action

- Élaborer une stratégie et un plan d'action sur l'électrification des transports
- Intégrer des infrastructures de recharge dans les projets municipaux
- Développer un modèle d'affaires pour les bornes de recharge publiques en partenariat avec le milieu des affaires et institutionnel
- Encadrer l'installation d'infrastructures de recharge de véhicules moyens et lourds dans les parcs industriels

2. Nature et infrastructures

Les infrastructures vertes, ou solutions fondées sur la nature, regroupent les milieux naturels et certains aménagements urbains, végétalisés ou non, comme les jardins de pluie, les toits verts ou les pavés perméables. Elles jouent un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, en combinant fonctions écologiques et hydrologiques. Elles contribuent aussi à la qualité de vie tout en renforçant la biodiversité.

Les milieux naturels, la biodiversité et la ressource en eau sont à la fois fragilisés par les changements climatiques et essentiels pour y faire face. Ils jouent un rôle clé et offrent des services écologiques indispensables. Par exemple, ils captent le carbone, filtrent les polluants atmosphériques et régulent les températures, contribuant ainsi à la résilience des territoires.

En milieu urbain, les infrastructures vertes filtrent et absorbent les eaux de pluie, réduisant les risques d'inondation, de surverse et de surcharge des réseaux d'égout pluviaux. Elles favorisent la recharge des réserves d'eau souterraine, améliorent la qualité de l'environnement et atténuent les îlots de chaleur. À l'inverse, les infrastructures traditionnelles, dites « grises », sont de plus en plus mises à l'épreuve par les précipitations abondantes et les périodes de sécheresse prolongées où les étiages sont plus fréquents. Elles doivent être adaptées pour mieux répondre aux défis posés par les changements climatiques.

Alors que la nature absorbe, filtre et rafraîchit, la technologie canalise, stocke et protège. Cette complémentarité permet une gestion plus efficace et économique des risques climatiques, tout en créant des milieux de vie agréables. Les rues deviennent ainsi plus vertes, conviviales et propices à la socialisation.

L'Agglomération de Québec souhaite réduire les effets des changements climatiques sur son territoire en préservant les milieux naturels, la biodiversité et la ressource en eau. Pour y arriver, elle entend miser davantage sur des approches intégrées combinant infrastructures vertes et grises résilientes.

MESURES PROPOSÉES

- 2.1 Renforcer la conservation des milieux naturels et en assurer une gestion écologique
- 2.2 Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville
- 2.3 Accroître la canopée et le verdissement
- 2.4 Gérer durablement les eaux pluviales
- 2.5 Renforcer la gestion intégrée de la ressource en eau



Parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles



Bénéfices pour la population

Amélioration du bien-être, du confort
et de la santé physique et mentale

Meilleur accès à la nature

Des quartiers plus verts

Contrôle des coûts associés aux
événements climatiques

Résultats escomptés

- Augmentation de la superficie des milieux naturels visés par une mesure de conservation (maintien de leurs fonctions écologiques)
- Réduction des îlots de chaleur
- Augmentation de la canopée et des espaces verts en milieu urbain
- Réduction du volume des surverses d'eaux usées
- Réduction des inondations liées aux fortes précipitations
- Maintien de l'approvisionnement en eau potable
- Amélioration de la qualité des cours d'eau sur le territoire

Mesures proposées

2.1 Renforcer la conservation des milieux naturels et en assurer une gestion écologique

Près de la moitié du territoire de l'agglomération de Québec est composé de milieux naturels (humides, hydriques et boisés). Au cours des deux dernières décennies, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour favoriser leur conservation et leur gestion écologique. Cette mesure vise à protéger, restaurer et maintenir un réseau de milieux naturels au bénéfice des générations actuelles et futures.

Pistes d'action

- Adopter des mesures de conservation des milieux naturels adaptées aux différents milieux (ex. : servitudes, zonage, aires protégées, etc.)
- Prioriser les sites et optimiser les processus de création et de restauration de milieux naturels dégradés
- Déterminer les parcs d'intérêt naturel et instaurer leur gestion écologique
- Se doter d'un programme détaillé de prévention et de contrôle des espèces exotiques envahissantes

2.2 Renforcer et valoriser la biodiversité dans la ville

Une biodiversité riche renforce la résilience des écosystèmes urbains face aux changements climatiques, tout en améliorant la qualité de vie et la cohésion sociale. Cette mesure vise à accélérer la mise en œuvre d'actions pour la renforcer et la valoriser.

Pistes d'action

- Se doter d'objectifs de biodiversité dans les aménagements municipaux et développer les outils pour les implanter
- Poursuivre et optimiser l'effort de diversification de la forêt urbaine
- Planifier et soutenir le déploiement d'une agriculture urbaine permettant d'enrichir la biodiversité
- Sensibiliser les propriétaires de terrains aux bénéfices de la biodiversité en ville et les mobiliser pour encourager l'adoption de pratiques y étant favorables

2.3 Accroître la canopée et le verdissement

L'augmentation des températures et de l'intensité des vagues de chaleur exige des stratégies pour assurer le confort et la santé de la population. Les arbres et les espaces verts en milieu urbain aident à réguler les températures locales en absorbant la chaleur et en fournissant de l'ombre. Ils contribuent à réduire les îlots de chaleur urbains, un enjeu important en matière de santé publique.

Pistes d'action

- Renforcer les mesures de préservation des arbres par un meilleur encadrement de la réglementation et par de la sensibilisation
- Augmenter la plantation d'arbres sur les propriétés municipales et privées par un accompagnement et du soutien financier
- Planifier un réseau intégré d'infrastructures vertes pour faire face aux vagues de chaleur
- Accélérer la déminéralisation et le verdissement des espaces, en priorisant les secteurs vulnérables

2.4 Gérer durablement les eaux pluviales

Les infrastructures vertes, comme les boisés urbains, les jardins de pluie et les pavés perméables, aident à infiltrer l'eau dans le sol et à la retenir là où elle tombe. Les infrastructures grises, comme les égouts et les canalisations, assurent leur évacuation. Ensemble, elles offrent une gestion efficace des eaux pluviales essentielle face à la hausse des pluies extrêmes liée aux changements climatiques.

Pistes d'action

- Améliorer les connaissances et bonifier les outils de planification favorisant la gestion des eaux pluviales par bassin versant
- Créer des outils pour guider la conception d'infrastructures vertes de gestion des eaux pluviales
- Planifier le déploiement intégré des infrastructures vertes et grises
- Améliorer et entretenir les réseaux pluviaux pour mieux gérer les épisodes de précipitations abondantes
- Poursuivre les efforts de sensibilisation et d'accompagnement auprès de la population



Lac Saint-Charles

2.5 Renforcer la gestion intégrée de la ressource en eau

Depuis plusieurs années, diverses actions complémentaires sont mises en œuvre pour gérer la ressource en eau de façon intégrée. Cette approche favorise la collaboration entre différents secteurs et parties prenantes, permettant de développer des stratégies d'adaptation efficaces et de réduire la vulnérabilité des communautés et des infrastructures.

Assurer la protection de la ressource en eau

Les changements climatiques affectent la qualité et la disponibilité de la ressource en eau, essentielle à la vie humaine et à la biodiversité. Protéger les milieux humides, les lacs, les cours d'eau et les eaux souterraines permet de préserver leurs précieux services écologiques.

Pistes d'action

- Encourager les aménagements ou l'intégration de mesures limitant les impacts sur la ressource en eau et leur bassin versant (ex. : utilisation durable des milieux naturels, amélioration des bandes riveraines, utilisation limitée de pesticides, etc.)
- Poursuivre le développement des connaissances et des outils permettant d'assurer la recharge des aquifères et de diminuer leur vulnérabilité
- Limiter les surverses d'eaux usées dans les cours d'eau par une meilleure gestion des eaux pluviales

Accroître l'utilisation durable et responsable de l'eau

Face à la pression croissante sur la ressource en eau, les municipalités ont déjà entrepris des démarches pour réduire leur consommation. Toutefois, les changements climatiques risquent d'accroître les tensions sur la disponibilité de cette ressource essentielle.

Pistes d'action

- Évaluer le potentiel d'optimisation de la filière de production d'eau potable pour assurer l'approvisionnement
- Poursuivre les efforts de recherche de fuites sur le réseau de distribution de l'eau potable
- Explorer les modifications possibles pour resserrer la réglementation
- Poursuivre les efforts de sensibilisation auprès de la population

Accroître la résilience des infrastructures stratégiques liées à l'eau

L'analyse des risques climatiques réalisée en 2024 a mis en évidence la vulnérabilité des infrastructures stratégiques liées à l'eau face aux aléas à venir. Dans ce contexte, anticiper ces risques et renforcer la résilience des infrastructures se révèlent essentiels.

Pistes d'action

- Augmenter la résilience des prises d'eau brute et des usines de traitement de l'eau potable par des interventions ciblées
- Améliorer la flexibilité du réseau de distribution d'eau potable entre les différentes sources pour faire face aux sécheresses et aux périodes d'étiage
- Augmenter la capacité de stockage en eau et diversifier les sources d'eau potable pour faire face au risque de pénurie d'eau



Rivière Montmorency en période d'étiage, c'est-à-dire à son niveau le plus bas

3. Économie responsable et circulaire

La gestion des matières résiduelles génère d'importantes émissions de GES, notamment en raison de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des déchets. Dans un contexte de crise climatique et de rareté des ressources, il est primordial d'appliquer le principe du 3RV : Réduire la consommation à la source, Réemployer les objets, Recycler les matières, puis Valoriser les résidus. Cette approche limite la quantité de matières générées et éliminées tout en optimisant l'utilisation des ressources.

Cela implique d'adopter des modes de consommation et de production plus responsables, basés entre autres sur une économie circulaire. L'économie circulaire, contrairement au modèle linéaire traditionnel, qui suit le schéma « produire, consommer, jeter », vise à transformer les déchets en ressources en créant des boucles de réutilisation.

Elle offre des avantages environnementaux et économiques, tant pour les entreprises que pour la population en général. En effet, les entreprises qui adoptent ce modèle réduisent leurs coûts, innovent et deviennent plus résilientes, tandis que les individus peuvent prolonger la durée de vie de leurs biens, réduire leurs dépenses et limiter leur impact environnemental.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

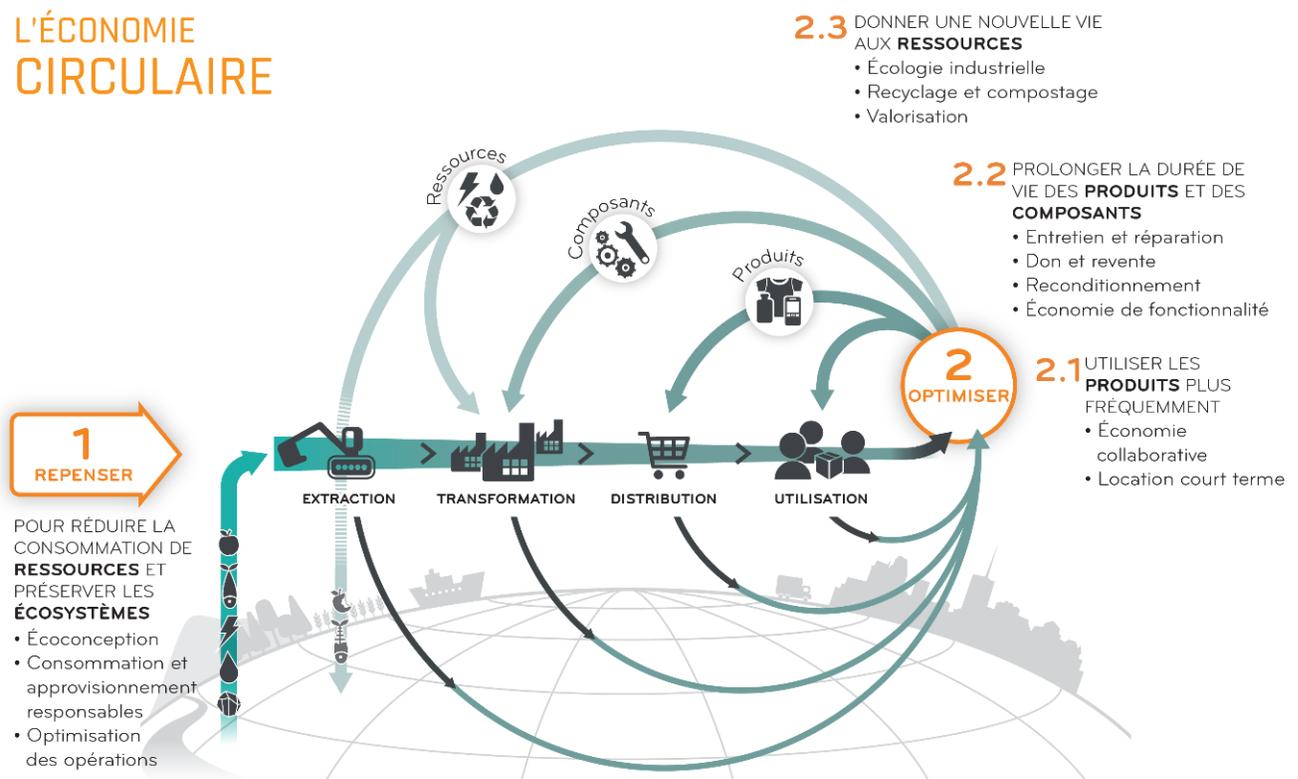


Figure 6 Concept d'économie circulaire

© Institut EDDEC, 2018. En collaboration avec RECYC-Québec.



Écocentre des Rivières

Enfin, des améliorations restent possibles pour renforcer la valorisation et ainsi réduire les déchets envoyés à l'enfouissement ou à l'incinération. Il est donc essentiel d'innover à chaque étape de la chaîne de gestion des matières résiduelles.

L'Agglomération de Québec souhaite faire de l'économie circulaire un pilier de son développement tout en soutenant la population et les organisations dans la transformation de leurs modes de production et de consommation.

MESURES PROPOSÉES

- 3.1 Accélérer la transition climatique des entreprises
- 3.2 Encourager la consommation responsable auprès de la population
- 3.3 Développer de nouvelles occasions d'affaires en économie circulaire
- 3.4 Optimiser la chaîne de valeur des matières résiduelles



Marché public de Cap-Rouge

Résultats escomptés

- Réduction des émissions de GES du secteur des matières résiduelles
- Diminution de la quantité de matières éliminées par habitant
- Augmentation de l'indice de circularité de l'économie de l'agglomération de Québec
- Augmentation du nombre d'entreprises intégrant l'économie circulaire dans leur modèle d'affaires
- Développement de nouveaux secteurs économiques
- Meilleure connaissance, par la population, des leviers d'action pour une consommation responsable



Bénéfices pour la population

Hausse de la compétitivité des entreprises locales

Moins de pollution de l'air liée au transport et à l'incinération des déchets

Meilleur accès à des biens et services issus du réemploi, du partage ou de la réparation

Soutien accru aux entreprises d'économie sociale



La Bécane, un projet de littératie ambulante pour les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur de la Joujouthèque Basse-Ville

Mesures proposées

3.1 Accélérer la transition climatique des entreprises

Soutenir les entreprises privées, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les entreprises en économie sociale dans leur transition vers des pratiques et des modèles d'affaires plus durables se révèle prioritaire.

Pistes d'action

- Renforcer les critères d'écoresponsabilité dans les programmes d'aide financière
- Offrir un accompagnement adapté et structuré pour soutenir la transition climatique des entreprises et organisations
- Appuyer financièrement les projets des entreprises et organisations en soutenant notamment l'innovation, le transfert des technologies propres et les pratiques écoresponsables
- Faire connaître les initiatives inspirantes pour encourager d'autres organisations à suivre le mouvement

3.2 Encourager la consommation responsable auprès de la population

Cette mesure vise à promouvoir et faciliter l'adoption d'habitudes de consommation plus responsables pour les citoyens. Elle s'inscrit dans une volonté plus large de réduire l'empreinte écologique individuelle, de limiter le gaspillage et de renforcer les liens sociaux à travers des pratiques de partage, de réemploi et de solidarité.

Pistes d'action

- Soutenir les initiatives communautaires de partage, réparation et réemploi
- Analyser la possibilité de réglementer pour diminuer le gaspillage (ex. : produits à usage unique, invendus, etc.)
- Former et accompagner la population dans l'adoption de pratiques de consommation plus responsables (ex. : gaspillage alimentaire, ateliers de réparation d'objets, etc.)

3.3 Développer de nouvelles occasions d'affaires en économie circulaire

Favoriser un cadre propice pour le développement d'initiatives en économie circulaire, en misant sur l'innovation, la collaboration et la création de services et de solutions adaptés.

Pistes d'action

- Développer des services (ex. : formations, ateliers de maillage, plateforme d'échange, pôle de mutualisation, etc.) pour favoriser l'échange de matière, d'énergie, de ressources et d'équipements entre entreprises et organisations
- Collaborer à la mise en place d'écosystèmes en soutien à l'économie circulaire pour les quatre catégories de matières prioritaires ciblées par la Stratégie d'économie circulaire de la Communauté métropolitaine de Québec : résidus de construction, de rénovation et de démolition, textiles, plastiques et résidus alimentaires
- Soutenir financièrement les organismes et les entreprises d'économie sociale contribuant à l'économie circulaire

3.4 Optimiser la chaîne de valeur des matières résiduelles

L'Agglomération gère une variété de matières résiduelles et joue un rôle clé dans leur valorisation. Elle est bien positionnée pour améliorer les processus de tri, de réemploi et de valorisation, afin de réduire significativement les quantités de déchets à enfouir ou à incinérer.

Pistes d'action

- Éduquer les individus et les entreprises sur les bonnes pratiques de tri (analyser les intrants afin de faire des interventions plus ciblées)
- Optimiser la gestion des extrants des centres de traitement municipaux (ex. : cendres, digestat, etc.)
- Mettre sur pied des initiatives visant à augmenter le réemploi des matières issues de la collecte des encombrants et des écocentres
- Mettre en place et systématiser les processus permettant de réutiliser certaines matières issues d'opérations municipales (ex. : matériaux de construction, balayures de rue, matériel d'excavation, etc.)

4. Bâtiments durables

« Un bâtiment durable fournit des espaces fonctionnels, confortables et sains. Il a un impact environnemental modeste et fait un usage sobre des ressources tout au long de son cycle de vie. Conçu pour durer, il résiste bien à la dégradation, s'adapte aux transformations et conserve ses qualités à travers le temps. Il contribue positivement à la qualité de vie du quartier et s'intègre harmonieusement à son environnement »³.

La forme, l'état et les performances des bâtiments qui composent la ville sont déterminants pour la qualité de vie des occupants et les impacts environnementaux de la collectivité. À l'échelle de l'agglomération de Québec, l'exploitation des bâtiments génère environ un quart des émissions de GES, principalement en raison de l'utilisation de carburants fossiles tels que le mazout, le gaz naturel et le propane. L'hydroélectricité, une énergie propre, peut répondre aux principaux besoins énergétiques, mais des défis d'approvisionnement et des hausses de tarifs sont à prévoir à court ou moyen termes. Il est donc crucial de réduire les volumes de carburants fossiles employés et de rationaliser l'utilisation de l'électricité par la réduction des besoins, la planification de mesures d'efficacité énergétique et la gestion de la demande de pointe, tant pour les bâtiments existants que pour les immeubles neufs.

Les étapes de construction et de démolition génèrent également des émissions de GES. De plus, la forme et la localisation des immeubles influencent les émissions de GES liées aux transports en créant des milieux plus ou moins étalés ou compacts. La lutte contre les changements climatiques implique une densification urbaine qui fait la part belle aux déplacements actifs et aux transports collectifs.

Au chapitre de l'adaptation et de la résilience, plusieurs solutions exigent l'engagement des propriétaires immobiliers comme la plantation d'arbres et l'aménagement de surfaces végétalisées et drainantes sur les terrains privés.

L'Agglomération de Québec souhaite améliorer la performance environnementale et la résilience des bâtiments sur le territoire. Pour y parvenir, elle outillera les membres de la collectivité afin que l'ensemble de la communauté bénéficie des efforts de transition climatique dans ce secteur.

MESURES PROPOSÉES

- 4.1 Soutenir les entreprises du secteur du bâtiment, les propriétaires et les locataires dans la transition énergétique
- 4.2 Encourager la décarbonation de l'ensemble du cycle de vie des bâtiments
- 4.3 Adapter les exigences municipales en matière de performance environnementale des immeubles
- 4.4 Explorer le déploiement de réseaux de chaleur urbains

³ Définition adaptée extraite de Valoriser les bâtiments existants : Un levier pour le développement durable.



Bibliothèque Paul-Aimé-Paiement dans l'arrondissement de Charlesbourg



Bénéfices pour la population

Confort et salubrité accrus dans les immeubles résidentiels

Réduction des coûts d'énergie

Meilleure capacité à faire face aux vagues de chaleur, aux vagues de froid prolongées et aux pannes d'électricité

Résultats escomptés

- Réduction des émissions de GES du secteur des bâtiments
- Réduction des volumes de carburants fossiles utilisés pour le chauffage de l'espace et de l'eau
- Amélioration du rendement énergétique des bâtiments
- Optimisation de l'utilisation des ressources (énergie, eau, matériaux) à chaque étape du cycle de vie des immeubles
- Amélioration de la résilience des immeubles et des ménages qui les occupent face aux aléas climatiques
- Meilleure protection des locataires à faibles revenus face à la précarité énergétique et aux évictions lors de travaux

Mesures proposées

4.1 Soutenir les entreprises du secteur du bâtiment, les propriétaires et les locataires dans la transition énergétique

L'Agglomération entend soutenir la collectivité dans l'adoption de pratiques énergétiques adaptées aux changements attendus dans les tarifs d'énergie, les exigences gouvernementales et les modalités de prêt et d'assurance des grandes institutions financières.

Pistes d'action

- Renseigner et accompagner la population et les entreprises dans l'intégration de solutions écoénergétiques et de résilience dans le bâtiment
- Proposer un soutien financier ciblé et complémentaire à celui des partenaires pour les classes d'immeubles ou de travaux orphelines et les technologies à haut rendement
- Développer des solutions pour protéger les ménages à faibles revenus de la précarité énergétique et des évictions lors de travaux d'amélioration

4.2 Encourager la décarbonation de l'ensemble du cycle de vie des immeubles

Les étapes de construction et de démolition des immeubles occasionnent des impacts environnementaux substantiels. Par exemple, la production du béton est très émettrice de GES et la démolition occasionne une perte de ressources. Concevoir et gérer les bâtiments en limitant leur empreinte carbone – de la construction à la fin de vie, en passant par l'occupation – permet d'optimiser leurs bénéfices environnementaux.

Pistes d'action

- Inciter la décarbonation des étapes de construction et de fin de vie en soutenant des initiatives de réduction du carbone intrinsèque et de déconstruction en vue du réemploi
- Prolonger la vie utile des immeubles existants par le soutien au maintien d'actifs, à la transformation et à la prévention des dommages associés aux aléas climatiques
- Promouvoir l'intégration des commodités essentielles à un style de vie durable et bas carbone dans la conception des immeubles et ensembles neufs



Écoquartier D'Estimauville dans l'arrondissement de Beauport

4.3 Adapter les exigences municipales en matière de performance environnementale des bâtiments neufs et lors de travaux

Les compétences municipales seront mobilisées pour favoriser la construction et la rénovation de bâtiments durables et performants, la décarbonation ainsi que la prévention des dommages associés aux aléas climatiques.

Pistes d'action

- Adopter un (ou des) standard(s) de performance énergétique de référence
- Déployer une stratégie visant l'efficacité énergétique et la sobriété carbone des immeubles privés sensible au contexte énergétique et à la variété des bâtiments sur le territoire
- Limiter l'emploi du gaz naturel aux mesures de gestion de la pointe de demande électrique (ou autre condition)
- Mettre en œuvre un processus d'émission de permis accéléré en échange d'engagements environnementaux

4.4 Explorer le potentiel de déploiement de réseaux de chaleur urbains

Les réseaux thermiques urbains sont des systèmes qui permettent de transférer de la chaleur au moyen de canalisations souterraines. Ils permettent d'exploiter des sources d'énergie comme la chaleur provenant du sol, des eaux usées ou la chaleur résiduelle des centres de données.

Pistes d'action

- Réaliser des études de potentiel (ex. : cartographie des rejets de chaleur, faisabilité technique et économique, etc.)
- Élaborer un cadre juridique pour la gouvernance
- Coordonner un projet pilote de réseau thermique communautaire

5. Mobilisation collective et partenariats

« La mobilisation de la société québécoise est une condition essentielle au succès des interventions en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Elle a le potentiel de renforcer la volonté collective et individuelle d'agir »⁴.

Face aux défis que posent les changements climatiques, l'Agglomération de Québec ne peut agir seule pour atteindre les cibles de son Plan climat. La transition vers un avenir durable, équitable et juste implique la mobilisation de toute la collectivité, des individus aux entreprises, en passant par les institutions.

L'engagement collectif envers la transition socioécologique se voit cependant entravé par divers phénomènes sociaux comme la désinformation, la faible littératie climatique, l'écoanxiété et la fatigue climatique. Pour renforcer la mobilisation et la collaboration des communautés, il est essentiel de créer des conditions propices au passage à l'action telles que vulgariser les données sur le climat, valoriser les solutions accessibles et renforcer la confiance en notre capacité d'agir, tant individuellement que collectivement. En créant de la désirabilité envers les modes de vie durables et en cultivant une dynamique positive face au passage à l'action, il devient possible de transformer les comportements et d'accélérer la transition.

Le renforcement de l'impact des initiatives existantes et l'émergence de solutions efficaces reposent sur une collaboration étroite entre les organisations locales partenaires. Cette synergie collective est la clé pour atteindre les objectifs du Plan climat. L'Agglomération de Québec peut déjà compter sur des communautés mobilisées et proactives, mais il est possible d'aller encore plus loin.

L'Agglomération de Québec souhaite mobiliser la collectivité et encourager les collaborations pour favoriser une action climatique porteuse et structurante. Pour ce faire, elle travaillera avec divers groupes de la population et des organisations issus de secteurs variés.

MESURES PROPOSÉES

5.1 Informer, sensibiliser et soutenir le passage à l'action des communautés

5.2 Stimuler les collaborations et les synergies entre les partenaires

⁴ Extrait de la [Stratégie de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027](#) du Gouvernement du Québec.



Activité de plantation collective par l'organisme Collectif Canopée, à l'école primaire des Cœurs-Vaillants dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge



Bénéfices pour la population

Consolidation de l'autonomie et du pouvoir d'agir des communautés

Sentiment d'appartenance et de cohésion sociale

Valorisation et renforcement du dynamisme des milieux de vie

Résultats escomptés

- Meilleure compréhension de la population des risques climatiques et des leviers d'actions possibles
- Émergence d'initiatives portées par divers groupes, organisations et personnes de la collectivité
- Collaboration accrue avec les partenaires de l'agglomération
- Renforcement de la culture de l'innovation



Ateliers d'éducation aux changements climatiques animés par Carbone Scol'ÈRE dans certaines écoles primaires de la ville de Québec

Mesures proposées

5.1 Informer, sensibiliser et soutenir le passage à l'action des communautés

En diffusant des connaissances sur les risques climatiques auxquels les communautés sont confrontées ainsi que sur les initiatives, solutions et financement disponibles, il est possible d'inciter la population et les organisations à s'engager activement dans l'action climatique.

Pistes d'action

- Déployer une stratégie d'engagement de la collectivité pour les différents publics
- Consolider et renouveler les programmes de soutien financier aux initiatives de la collectivité

5.2 Stimuler les collaborations et les synergies entre les partenaires

Renforcer les collaborations entre partenaires permet de créer des synergies fructueuses. Cette démarche favorise une meilleure coordination des efforts et une optimisation des initiatives pour répondre efficacement aux enjeux partagés.

Pistes d'action

- Poursuivre la participation des villes de l'agglomération aux réseaux de partenaires locaux, aux programmes de collaborations intergouvernementaux et soutenir les communautés de pratiques et tables de concertation avec les organismes du milieu
- Consolider les partenariats universitaires et institutionnels en recherche, innovation et partage des connaissances

6. Leadership et cohérence municipale

Pour garantir le succès du Plan climat, il est essentiel de mobiliser l'ensemble du personnel municipal afin d'intégrer les préoccupations climatiques dans les tâches quotidiennes. Les activités transversales comme les approvisionnements et les technologies de l'information, qui touchent l'ensemble de l'effectif, doivent également évoluer vers des approches écoresponsables.

En adoptant des pratiques corporatives écoresponsables, les municipalités peuvent démontrer les avantages tangibles de la lutte contre les changements climatiques. En partageant leurs expériences dans une approche collaborative, elles peuvent inspirer et susciter l'engagement de la collectivité.

Par ailleurs, les conséquences des changements climatiques apportent des défis financiers considérables pour toutes les municipalités. Selon une étude (Gosselin, 2022) préparée par WSP Canada Inc. pour l'Union des Municipalités du Québec, les coûts liés à l'adaptation des infrastructures municipales pourraient atteindre 75 milliards de dollars d'ici 2075. Ces coûts incluent la détérioration, la mise à niveau et le remplacement des infrastructures, particulièrement les routes, les réseaux d'eau et les bâtiments. Pour la période 2025-2035, les coûts annuels par habitant sont estimés à 399 \$ pour la région de la Capitale-Nationale. À l'échelle de l'agglomération, ceci représente un coût annuel supplémentaire de plus de 250 millions de dollars.

L'Agglomération de Québec souhaite devenir un modèle en matière de décarbonation et d'adaptation climatique, en inspirant la population par des actions concrètes. Pour y parvenir, elle mettra sur des investissements judicieux et des modes de financement innovants afin de soutenir la transition socioécologique tout en maintenant des services de qualité.

MESURES PROPOSÉES

- 6.1 Adopter et promouvoir des comportements organisationnels écoresponsables
- 6.2 Progresser vers la carboneutralité corporative
- 6.3 Prendre des décisions financières en cohérence avec les objectifs climatiques



Battures de Beauport

Résultats escomptés

- Réduction des émissions de GES liées aux activités municipales
- Adoption de pratiques internes en cohérence avec les objectifs du Plan climat
- Augmentation des investissements visant l'adaptation et la pérennité des infrastructures municipales
- Financement d'une partie des actions du Plan climat par des mesures d'écofiscalité



Bénéfices pour la population

Des finances municipales saines qui permettent de maintenir des services de qualité dans un contexte de changements climatiques

Une transition climatique plus équitable grâce aux mesures écofiscales

L'écofiscalité : Un levier pour une transition durable et équitable

L'écofiscalité regroupe l'ensemble des mesures fiscales visant à limiter les atteintes à l'environnement. Elle incite les individus et les entreprises à modifier leurs comportements en imposant des taxes et des redevances sur les biens et services ayant des effets préjudiciables pour l'environnement et la population.

En intégrant les coûts environnementaux (externalités) souvent ignorés dans les prix des produits et services, l'écofiscalité joue un rôle crucial pour orienter les choix économiques vers des pratiques plus durables. Elle agit à la fois par la dissuasion, en rendant plus coûteuses les activités polluantes et par l'incitation, en soutenant les solutions de rechange écologiques, comme les énergies renouvelables. Des exemples concrets au Québec incluent la taxe sur l'essence du gouvernement du Québec, qui finance le Plan pour une économie verte, et la taxe sur les grandes surfaces imperméables à la Ville de Québec, qui vise à réduire les risques d'inondation.

Mesures proposées

6.1 Adopter et promouvoir des comportements organisationnels écoresponsables

En mobilisant le personnel municipal autour d'objectifs climatiques communs, l'organisation renforce son engagement environnemental, stimule l'innovation, attire les talents sensibles aux enjeux climatiques et affirme son rôle dans la transition écologique.

Pistes d'action

- Intégrer l'action climatique à la marque employeur
- Former les équipes municipales sur l'origine des changements climatiques et les moyens de décarbonation et d'adaptation
- Développer un guide des bonnes pratiques écoresponsables au travail
- Mettre en place un programme favorisant la mobilité durable chez le personnel municipal
- Bonifier la Politique d'approvisionnement durable
- Réduire l'empreinte numérique de l'organisation

6.2 Progresser vers la carboneutralité corporative

L'Agglomération peut agir directement sur les émissions de GES dites « corporatives », c'est-à-dire celles qui sont associées à ses propres activités. Pour ce faire, elle agira sur ses deux principales sources d'émissions, soit le transport et les bâtiments municipaux.

Pistes d'action

- Décarboner les bâtiments municipaux
- Électrifier et optimiser la flotte de véhicules municipaux
- Électrifier la flotte du Réseau de transport de la Capitale
- Réduire les émissions de GES liées au transport de la neige et des matériaux

6.3 Prendre des décisions financières en cohérence avec les objectifs climatiques

Pour faire face à l'urgence climatique, les décisions financières doivent intégrer les risques climatiques et orienter les investissements vers des solutions durables. Le recours à des mécanismes de financement innovants est également essentiel pour favoriser une transition efficiente et équitable. Cette approche permettra de limiter les coûts futurs et de renforcer la résilience des infrastructures de l'agglomération.

Pistes d'action

- Développer et mettre en œuvre des outils d'aide à la décision (ex. : test climat, analyses des coûts de l'inaction, budget carbone, prise en compte de la valeur des services des actifs naturels, etc.)
- Intégrer les mesures d'adaptation au plan de gestion des actifs
- Développer un plan stratégique des revenus misant sur l'écofiscalité et l'équité



Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre du Plan climat s'appuiera sur une gouvernance ouverte et transparente, favorisant la collaboration avec les parties prenantes du territoire. Le plan fera l'objet de mises à jour régulières afin de s'adapter aux évolutions contextuelles et aux apprentissages en cours de route. À cet effet, des outils de suivi et un cadre de gestion seront développés en vue de la version finale du plan pour soutenir sa coordination, mesurer les progrès et ajuster les actions au besoin.

Prochaines étapes

De nombreuses personnes œuvrant au sein d'organismes du milieu ainsi que dans les villes de Québec, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette ont contribué à l'élaboration de cette version préliminaire du Plan climat. Nous les remercions sincèrement pour leur engagement et nous anticipons avec enthousiasme la poursuite de cette collaboration.

Au cours des prochains mois, les travaux se poursuivront afin de préparer la version finale du Plan climat, notamment à travers :

- Une démarche de participation publique
- La modélisation de trajectoires de décarbonation et la quantification des données relatives aux émissions de GES
- La priorisation et la planification des mesures à mettre en œuvre
- L'élaboration d'un cadre financier pour la première phase de mise en œuvre
- La définition de cibles et d'indicateurs de suivi

Références

Cette version préliminaire s'appuie sur un large éventail de sources, incluant des visions stratégiques, des articles, des sites web, des rapports de consultation et des publications d'organismes. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des sources consultées.

Agglomération de Québec (2024). Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), version finale. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Association québécoise des médecins pour l'environnement (2025). Recommandations de l'AQME dans le cadre de consultations sur le Plan climat préliminaire de l'Agglomération de Québec (2024-2027).

Bourgault, M.A., Forcier, A.R., Chouinard, H., Lalonde, B., Gilbert, J.P., Vandersmissen, M.H. Brousseau, Y. Barrette, N. Hamon, R., Tessier, K. (2024). Estimation de la distribution géographique des risques associés à la survenue de vagues de chaleur dans l'agglomération de Québec. Rapport présenté à la Ville de Québec, 82 p. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

C40 Cities (2023) C40 Net Zero Carbon Buildings Accelerator 2023 Report: How cities are leading the transition to decarbonised buildings. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

C40Cities. Intensifier l'action climatique. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal (2025) L'État de l'énergie au Québec, édition 2025. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent (2024). S'outiller pour l'adaptation équitable aux changements climatiques. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Direction de santé publique, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN) (2023). Faits saillants et recommandations du projet Mon environnement, ma santé. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Bourassa, A. G., Trempe, R. (2024). Valoriser les bâtiments existants: Un levier pour le développement durable. Canada: Septentrion (Éditions du).

Groupe de recherche sur la communication marketing climatique (2024). Baromètre de l'action climatique. Disposition des Québécoises et des Québécois envers les défis climatiques. [Consulté en ligne](#), février 2025.

Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (2023). Sixième rapport d'évaluation [résumé à l'intention des décideurs]. [Consulté en ligne](#), février 2025.

Institut climatique du Canada (2022). Limiter les dégâts. Réduire les coûts des impacts climatiques pour le Canada. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Leblanc, E. (2021). La crise climatique face au poids lourd du transport. Ici.radio-Canada.ca [Consulté en ligne](#), février 2025.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (2024). Guide d'élaboration d'un plan climat. [Consulté en ligne](#), janvier 2025.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec (2023). La transition juste : un principe au cœur de la lutte contre les changements climatiques au Québec : feuillet d'information sur l'action climatique du gouvernement du Québec. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Ordre des Urbanistes, Urbanité (2023). Décroissance, frugalité et sobriété territoriale; des influences sur l'urbanisme? [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Ouranos (2024). Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques – Guide pour les organismes municipaux. Ouranos.ca. [Consulté en ligne](#), février 2025.

Ouranos (2025). Portrait climatique – Capitale-Nationale. Portraits.ouranos.ca. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Partenariat Climat Montréal (2023) Rénover et bâtir mieux : Vers un parc immobilier décarboné et résilient. [Consulté en ligne](#), février 2025

RECYC-QUÉBEC (2025). L'économie circulaire, une priorité. Recyc-quebec.gouv.qc.ca. [Consulté en ligne](#), janvier 2025.

Sécurité publique Canada (2022). S'adapter à la hausse des risques d'inondation – Une analyse des solutions d'assurance pour le Canada. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) (2018). La théorie du changement (ToC). [Consulté en ligne](#), janvier 2025.

Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS) (2023). Les initiatives citoyennes de transition à Montréal. Enquête sur les défis et leviers. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2017). L'action pour l'autonomisation climatique de l'ONU. [Consulté en ligne](#), janvier 2025.

Union des municipalités du Québec (2022). Étude sur l'impact des changements climatiques sur les finances publiques des municipalités du Québec. [Consultée en ligne](#), février 2025.

Ville de Laval (2023). Plan climatique de Laval - Horizon 2035. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Ville de Montréal (2020). Plan Climat 2020-2030. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Ville de Québec (2025). Connecter le vivant. Projet de stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040. [Consulté en ligne](#), mai 2025.

Vivre en Ville (2017). Construire avec le climat. Outils pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter en alliant densification et verdissement. [Consulté en ligne](#), avril 2025.

Vivre en Ville, Équiterre (2011). Changer de direction, Chantier Aménagement du territoire et transport des personnes. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

Vivre en Ville. Outil sur les changements climatiques. Vivreenville.org. [Consulté en ligne](#), mars 2025.

